Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro: 0,46 € Directeur de la Publication: Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail: s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 \$ 05559

Edito de Philippe Lochu



Une rentrée paradoxale!

Pour la première fois depuis dix ans, les dotations en postes ont été améliorées, sans que cela ne change à peu près rien aux conditions de travail des élèves comme des professeurs, dans la grande majorité des établissements. Des recrutements importants ont eu lieu, les « Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation » se mettent en place, mais les conditions de stage n'ont pas progressé par rapport à la rentrée 2012 : une décharge d'enseignement de trois heures, un dispositif de formation identique ; la nouveauté reste à venir. Et ne parlons pas de revenus : alors que les hausses de cotisations sociales continuent de ronger le revenu net, le gel des salaires se prolonge.

Pour notre académie, la maigre dotation en postes supplémentaires a eu pour conséquence le choix d'affecter les ressources nouvelles à l'enseignement prioritaire et à la politique des langues ; en matière de conditions de travail, rien ne change pour la majorité des collèges et des lycées « ordinaires »...

Les conditions d'une morosité durable sont donc objectivement installées.

La volonté de changement est obérée par des choix budgétaires sans audace : comment améliorer les services publics quand l'État se contraint, selon une formule judicieuse d'un chroniqueur de La Croix, à «facturer ses services au-dessous du prix de revient»¹, pour ne pas désespérer Neuilly et les lecteurs du Figaro? Une réforme doit prendre du temps pour n'être pas bâclée. Mais encore faut-il qu'elle ne se borne pas à rhabiller de bonnes paroles et de bonnes intentions, des choix inchangés. Ce qui s'est fait en matière de retraites : on ne répétera pas les conséquences détestables des mesures annoncées fin août par le gouvernement Ayrault.

Comment passer de la morosité au changement ?

Il est nécessaire d'introduire une démocratie dans les choix de l'État, de son sommet jusqu'à sa base. Une tradition d'autorité technocratique, sous le contrôle de divers lobbies d'ailleurs, prive les salariés comme les électeurs de la possibilité de participer aux choix politiques fondamentaux. Cette démocratie ne s'obtiendra pas par des vœux, des lettres et des pétitions ; elle nécessitera des engagements plus forts. A cet égard, la journée du 10 septembre, qui a exprimé, qu'avec de faible forces, le refus d'une politique de fatalité, aura été, en partie par la maladresse de son tempo, une occasion manquée.

Mais il est toujours possible de rebondir.

¹ La Croix, 26 septembre 2013

SOMMAIRE

Page 1 Edito Page 2: Une rentrée, entre déception et inquiétudes - La charte de la laïcité en débat Page 3: TZR : Une rentrée ubuesque Page 4: La question du remplacement - Loi d'orientation et de programmation Page 5: Stagiaires : Un nom trompeur Page 6: Stage syndical FSU Page 7: Stage syndical SNES-FSU Page 8: Permanences et coordonnées



UNE RENTRÉE, ENTRE DÉCEPTION ET INQUIÉTUDES



Francis Fuchs

La rentrée 2013 dans les collèges et les lycées de notre académie se place à bien des égards dans une certaine continuité par rapport aux années précédentes. C'est en tout cas ce qui ressort des enquêtes de rentrée et des remontées du terrain.

Des classes toujours aussi chargées

L'augmentation sensible des effectifs en collège et en lycée n'a pas pu être amortie par les 34 créations de postes pour le second degré dans notre académie. Les effectifs par classe sont toujours aussi importants.

En collège, la norme est souvent comprise entre 28 et 30, voire plus. Dans le Bas-Rhin, c'est le cas notamment à Lauterbourg, Souffelweyersheim, H.Meck/Molsheim, Esplanade/Strasbourg, Marckolsheim. Dans le Haut-Rhin, on retrouve la même norme dans des collèges comme V.Hugo et Berlioz /Colmar, Lutterbach, Riedisheim, Fessenheim. Dans les collèges mulhousiens (Bourtzwiller, Wolf, Kennedy...) les effectifs atteignent souvent les 24 et augmentent encore après la rentrée.

Dans les lycées, les classes à 34/35 sont monnaie courante en particulier en secondes mais aussi en premières et terminales S ou ES voire en STMG. C'est le cas de la plupart des lycées dans les grandes villes alsaciennes. Au lycée Bartholdi/Colmar, 22 divisions sur 25 sont à 34 ou plus !

Quant aux groupes de langues ils dépassent le plus souvent 24 voire 30.

Des services souvent calamiteux

Pour bon nombre de collègues, la rentrée a été aussi gâchée par des services et des emplois du temps calamiteux. Les TZR (titulaires sur zones de remplacement) ont eu connaissance de leur affectation que très tard (à peine 20 % des TZR avaient eu connaissance de leur affectation le 13 juillet). Leurs services ont souvent été partagés sur deux, voire trois établissements parfois distants de plus de 10 km. Ces chaînages sont en forte augmentation. Dans un collège comme Lutterbach on compte pas moins de 8 postes chaînés.

La confection des emplois du temps a généré pas mal d'amertume. D'une manière générale, les « trous » dans les emplois du temps se sont généralisés dans bon nombre d'établissements. Les situations familiales difficiles n'ont été que très rarement prises en compte. Cette « gestion au cordeau » est de plus en plus insupportable!

Des zones d'ombre sur les postes

La suppression de plusieurs dizaines d'emplois d'AED a aggravé la difficulté de la vie scolaire. Cette suppression a surtout frappé les « gros » établissements. Le lycée Mermoz/Saint-Louis a perdu à la rentrée 1,5 poste d'AED et se retrouve avec à peine 10 AED pour près de 2000 élèves.

Tous les postes d'enseignants n'ont pas été occupés à la rentrée. Dans certains établissements mulhousiens, il manquait des postes en allemand (5 au total), en anglais, en SVT notamment. Cette situation, déjà tendue à la rentrée, ne laisse présager rien de bon, quand se posera dans les prochaines semaines le problème du remplacement. D'ores et déjà, on peut prévoir de fortes tensions dans des disciplines où le vivier des TZR s'est presque tari. C'est le cas notamment de l'Allemand, de l'Anglais mais aussi des SVT et des Lettres.

On aura compris ! La rentrée « Peillon » dans l'académie de Strasbourg se place dans une certaine continuité. Comme d'ailleurs l'érosion continue de notre pouvoir d'achat à la suite du gel du point d'indice pour la 4ème année consécutive, combiné avec la persistance de l'inflation et de nouvelles ponctions fiscales...

LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ EN DÉBAT

C'est à la fin septembre que l'affichage de cette charte devrait avoir été effectué dans tous les établissements scolaires publics. A cette occasion, il est bon de réfléchir à la contradiction entre les principes affichés et le statut scolaire local d'Alsace Moselle sur l'enseignement religieux. En effet, les points 2 et 7 de la Charte affirment : « La République laïque organise la séparation des religions et de l'Etat. L'Etat est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'Etat. » ; « La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée. »

Si l'Etat est neutre et si les élèves doivent avoir une culture commune, pourquoi encore obliger les parents à faire une demande de dispense pour des enseignements qui ne relèvent ni de la neutralité de l'Etat, ni d'une culture commune et partagée ? La moindre des choses est que le Ministre de l'Education Nationale mette en actes, les écrits qu'il fait afficher. Le **SNES-FSU** rappelle ainsi sa volonté de rendre enfin optionnel l'enseignement religieux, premier pas vers le respect des principes de la laïcité à l'Ecole.

Nicolas Springer



TZR : UNE RENTRÉE UBUESQUE

Parmi tous nos collègues, les TZR sont ceux qui ont vu leurs conditions d'affectation et d'exercice se dégrader le plus fortement ces dernières années. Ils furent de ceux qui payèrent et continuent de payer le plus fortement le prix de la politique délibérée de destruction du service public. La baisse drastique des moyens attribués aux établissements, les pseudoréformes réduisant les heures d'enseignement ont progressivement morcelé leurs services et rendu encore plus instable leur situation. Les suppressions et les blocages de postes ont dans le même temps réduit leur possibilité d'accéder à un poste fixe et le recours aux personnels précaires les a parfois conduits vers des remplacements lointains. Enfin, l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement a considérablement accéléré la dégradation de leur situation, transformant les TZR au côté des nontitulaires en ultime variable d'ajustement. La cote d'alerte avait déjà été largement atteinte et pourtant la rentrée 2013 a montré que de nouvelles limites pouvaient encore être franchies!

Tout à son empressement à combler les retards de recrutement accumulés au fil des ans, notre ministre a décidé d'une session anticipée des concours 2014. Les candidats admissibles se voient donc proposer, en attendant de passer les oraux un an plus tard, de devenir contractuels pour effectuer des services d'enseignement d'au moins 6 heures, afin de les familiariser avec leur futur métier.

Cette initiative, qui s'oppose à l'ambition du SNES-FSU proposant de véritables pré-recrutements, s'avéra fâcheuse par la désorganisation du calendrier de préparation de la rentrée qu'elle entraîna. Les résultats de l'admissibilité n'étant connus qu'après la mi-juillet, l'affectation de ces futurs collègues ne pouvait se faire que dans le courant de l'été. La rentrée se préparait donc avec cette double inconnue : combien d'amissibles à cette session anticipée , combien parmi eux accepteraient de devenir contractuels ?

Devinez qui fit les frais de ce flou organisé ? L'ultime ou presque ultime variable d'ajustement : les TZR, bien sûr !

Seule une minorité (23%) de TZR furent affectés mijuillet sur des supports que le rectorat considérait comme prioritaires ou suffisamment certains. Pour l'écrasante majorité des TZR, ce fut donc une interminable attente estivale. L'affectation des contractuels admissibles eut lieu, une fois leur recensement opéré par le rectorat, à la hussarde, dans la seconde quinzaine d'août. Officiellement tous sont volontaires, mais plus d'un parmi ces contractuels admissibles se retrouve à devoir faire un nombre d'heures supérieur à celui qu'il souhaitait effectuer et à celui qu'avait prévu le ministère...

C'est donc dans des conditions qui défient

l'entendement, où l'on ne s'est plus embarrassé de respecter les règles habituelles, que furent affectés les TZR. Ils furent prévenus par téléphone au mieux à partir du mercredi 28 août pour une rentrée le lundi suivant, parfois contactés directement par le chef de leur établissement d'affectation, avec des affectations qui ont changé jusqu'au vendredi 30 dans l'après-midi, et plus d'un, découvrit son affectation très tardivement sur i-prof ...

Les élus du SNES-FSU avaient siégé dans un groupe de travail à la mi-juillet et réclamé un second groupe de travail fin août, afin de défendre le point de vue de nos collègues, garantir la transparence des affectations et défendre les situations individuelles. Nous nous sommes heurtés à un refus, motivé par la rhétorique de l'« année exceptionnelle ».

L'aberration du calendrier estival rendait certes, la tâche des services rectoraux particulièrement ardue, mais est-ce pour autant aux TZR d'en être les victimes collatérales ? Il y a belle lurette que pour eux, toutes les rentrées sont devenues exceptionnelles !

Bref, à la fin août, le rectorat concéda « un temps d'échange » aux élus des personnels. Ce groupe de travail, (pour le rectorat, une simple réunion d'information), fut fixé au vendredi 30 août, un jour ouvrable avant la rentrée... Difficile d'aller plus loin dans la négation du droit de regard des personnels sur leur affectation par l'intermédiaire de leurs représentants élus! Les simples observations que nous fûmes amenés à faire (chaînages peu judicieux, affectations peu heureuses) montrèrent que l'institution et son fonctionnement auraient gagné à ce que les représentants des personnels aient une vue d'ensemble de la situation du remplacement.

Quel bilan tirer de ce scandaleux épisode ? C'est simple : la coupe est pleine. Les TZR n'en peuvent plus d'être considérés comme des pions, ballotés au gré

des embardées d'un système scolaire où tout se fait dans l'urgence. Il est impératif que les TZR se voient garantir un calendrier et des procéd ures d'affectation fiables et que leur statut, toujours trop facilement écorné, soit respecté.

Le **SNES-FSU** et ses élus continueront à s'y employer.



Marc Bolzer

LA QUESTION DU REMPLACEMENT...

Pour le SNES et la FSU, un système efficace de remplacement doit garantir à nos élèves la continuité pédagogique dans la discipline du professeur absent. Les missions de remplacement doivent donc être confiées à des personnels titulaires et qualifiés.

L'ensemble des besoins de remplacement doit être pris en compte dans les prévisions de recrutement et donner lieu à des créations d'emplois dans toutes les disciplines et spécialités.

Pour le **SNES-FSU**, le remplacement constitue un besoin permanent du **Service Public** qui doit être assuré par des personnels titulaires aux missions spécifiques : les TZR (Titulaires de Zone de Remplacement).

N'oublions pas que la question du remplacement repose sur des choix de pleine compétence rectorale dans le cadre de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances).

Mais on observe, hélas, que les choix rectoraux successifs, en cohérence avec les politiques gouvernementales menées, ont conduit à supprimer massivement des emplois de titulaires et à développer le recours à la précarité. Et

comme si cela ne suffisait pas, des temps pleins ont été imposés à nos jeunes stagiaires (allègement de seulement 3 heures depuis l'an dernier) et les admissibles au concours anticipé 2014 complètent le dispositif en étant « embauchés » comme contractuels sans aucune formation préalable.

Au final, la situation du remplacement est absolument alarmante dans notre académie. Ainsi, le jour de la rentrée, il n'y avait plus aucun TZR disponible dans des disciplines comme les lettres (modernes et classiques), les langues (allemand, anglais, espagnol), les SVT, l'éducation musicale ou la technologie!

Il est vraiment grand temps de changer de politique rectorale!



Sylvain Guillaume

LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION:

premiers textes d'application conseil école-collège et nouveaux cycles

La loi dite de refondation a été promulguée le 8 juillet 2013. Elle instaure un conseil école-collège dont l'objectif annoncé est de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le BO du 5 septembre 2013. Le Snes a obtenu que l'installation de ce conseil se fasse progressivement. Ce conseil, présidé conjointement par le principal du collège et l'IEN de la circonscription, comportera en nombre égal des enseignants du 1er degré et des personnels du 2nd degré. Ces derniers seront désignés par le principal sur proposition du conseil pédagogique. Le Snes a contesté ce mode de désignation lui préférant une proposition des équipes pédagogiques. Ce conseil, qui se réunit au moins deux fois par an, propose un programme d'actions qui doit être validé par le CA du collège et le conseil d'école de chaque école concernée. Il faudra donc rester vigilant en CA.

Parallèlement un autre décret détaille le nouveau découpage en cycles qui va se mettre en place sur plusieurs années en maternelle, primaire et collège à partir de la rentrée 2014. La maternelle est séparée de l'école primaire puis suivent des cycles de 3 ans. Le ministère est allé au-delà de la loi qui annonçait un cycle associant CM2 et 6e, en créant un cycle CM1-CM2-6e. Certes le passage du CM2 à la 6e doit être mieux accompagné mais ce cycle crée un déséquilibre et transforme de fait, la 6e en une fin de cycle de primaire. A l'autre bout du collège, le cycle 5e-4e-3e ne rapproche pas le collège de la 2nde alors qu'aujourd'hui l'immense majorité des élèves ont 15 ans ou moins en quittant le collège. Aucune étude ne montre la pertinence de cycles de 3 ans et on peut même craindre une durée trop longue.

José Pozuelo

STAGIAIRES: UN NOM TROMPEUR...

Dans vos établissements, vous avez vu arriver cette année de nouveaux professeurs présentés comme des stagiaires. Méfiez-vous des apparences : derrière ce nom, vous ne retrouverez pas les conditions d'entrée dans le métier que vous avez connues avant 2010.

D'un côté, certains sont effectivement stagiaires et fonctionnaires (254 en Alsace) : reçus au concours, ils effectuent une année de stage en responsabilité (15h d'enseignement contre 6h à 8h avant 2010), sont suivis par un tuteur et débutent leur carrière à l'échelon 3. Vincent Peillon avait promis que l'année 2012-2013 serait celle de la transition pour les stagiaires : à temps plein devant les élèves à l'époque Chatel, ils auraient dû, dès cette rentrée, n'avoir à effectuer "que" 12h de cours. Comme tant d'autres, cette promesse est oubliée. Ancien professeur, le ministre n'a guère d'empathie pour les nouveaux lauréats en leur imposant une année intense durant laquelle chacun doit, en plus de son travail dans l'établissement, valider son M2 et suivre des heures de formation.

D'un autre côté, d'autres professeurs non titulaires sont chargés de **six heures de cours** dans les établissements. Non, nous ne sommes pas revenus au bon vieux temps où les stagiaires effectuaient entre 6h et 8h en responsabilité! Il convient de les nommer contractuels-admissibles (au nombre de 199 dans notre académie). Qui sont-ils? Ayant satisfait à l'écrit de leur concours en juin 2013, ils doivent attendre...juin 2014 avant de passer les oraux et être définitivement reçus. Admissibles, le rectorat leur propose de devenir contractuels (emploi en CDD) et de "découvrir" ainsi le métier...dans la précarité la plus pure.

Durant cette année 2013-2014, certains devront faire leur stage de 6 heures, préparer les oraux du concours sans se laisser submerger par la masse de travail qu'affrontent les débutants et, évidemment sinon cela ne serait qu'une partie de plaisir, valider le M2 (soutenance du mémoire). Le tout pour un salaire mirobolant : **728,40 euros nets**, salaire que notre ministre de tutelle jugeait honorable : mais oui, faire un tiers temps payé comme un mitemps, n'est-ce pas une vraie avancée ? Faut-il préciser que, ce stage de 6h n'étant pas obligatoire, des établissements n'ont pas vu arriver leur contractuel-admissible à la rentrée ? Etrangement, certains ont préféré ne pas courir deux lièvres à la fois et se consacrer à leur master et à leurs oraux de concours ; d'autres, dégagés des obligations universitaires, ont choisi de conserver leur métier actuel, mieux payé, jusqu'à leur année de stage (si les oraux sont réussis).

Le rythme prévu pour leur année est marathonien : cours devant les élèves le lundi et le vendredi, formation le mercredi, cours en tant qu'étudiants pour le M2 le mardi et le jeudi. Les contractuels-admissibles réussissant les oraux deviennent fonctionnaires stagiaires à la rentrée suivante.

Que prévoit-on pour ceux qui, ayant obtenu leur M2, échouent aux oraux ? Le master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ne débouchant que sur les métiers de l'enseignement et de l'éducation, ils pourront rejoindre le vivier des contractuels. Belle perspective !

Dans ces conditions, comment s'étonner que notre métier ne soit plus attractif ? Hausse du niveau de qualification, entrée dans la carrière difficile, salaire ne correspondant pas au niveau d'études et paupérisation de la profession, charge de travail sans cesse croissante, travail vidé de son sens (je vous renvoie au texte laissé par Pierre Jacque lors de son suicide), etc.

De plus, à la rentrée 2014, les lauréats des concours verront baisser leur niveau de vie : titulaires d'un M2 (obtenu au plus tard un an après l'année de stage, sous peine de licenciement), ils effectueront 9h de service mais commenceront à l'échelon 1, soit à 1615,94 euros bruts pour les certifiés (1754,88 euros pour les agrégés), l'équivalent d'1,13 SMIC (1,23 SMIC pour les agrégés). Ces futurs stagiaires sont doublement perdants et doublement bernés : on exige désormais d'eux un master et on baisse leur salaire lorsqu'ils débutent.

Jean-Marc Ayrault et Vincent Peillon sont d'anciens professeurs : eux aussi ont vécu l'entrée dans le métier. Question rhétorique : auraient-ils toléré pour eux-mêmes ce que leur gouvernement fait subir aux stagiaires et aux contractuels admissibles ?

Janig Terrier

-



STAGE SYNDICAL FSU:

 « L'Ecole que nous voulons, de la maternelle à l'université, face à la refondation du système éducatif »





Jeudi 7 novembre 2013

au lycée Couffignal, à Strasbourg

(11, route de la Fédération, tram A, arrêt Couffignal)

Ce stage est destiné à toutes et tous, syndiqué-es de la FSU ou non ; n'hésitez pas à communiquer cette invitation à vos collègues ! Il sera animé par plusieurs intervenants, membres de différents syndicats de la FSU :

- Denis Paget, chercheur à l'Institut de Recherche de la FSU, ancien secrétaire général du SNES-FSU
- Claire Bordachar, secrétaire nationale du SNUIPP-FSU, membre du secteur Educatif
- Véronique Ponvert, membre du secrétariat national de la FSU et du secteur animation des stages
- Pascal Maillard, membre du bureau national et secrétaire académique du SNESUP-FSU
- Richard Cabassut, secrétaire-adjoint de la section SNESUP-FSU de l'Université de Strasbourg

Trois thèmes seront traités lors de cette formation par les intervenants, puis lors de débats en petits groupes :

Thème 1 : Quel projet d'Ecole face à la conduite managériale du système scolaire ? (programmes, pédagogie, évaluation, socle commun, relations école-familles-société, ...)

Thème 2 : Quelle organisation scolaire pour une école plus juste ? (décentralisation, mise en concurrence et autonomie des établissements, rythmes scolaires, ...)

Thème 3 : La difficulté des métiers de l'éducation : comment les faire évoluer ?

Nous vous rappelons que le stage de formation syndicale est un droit. Il suffira d'avertir l'autorité hiérarchique au moins un mois à l'avance *(avant le 7 octobre 2013)*.

×-----

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer à la FSU 67 ou 68 par email (fsu67@fsu.fr ou fsu68@fsu.fr) ou courrier postal (10 rue de Lausanne, 67000 Strasbourg ou 19 bd Wallach, 68100 Mulhouse) **avant le 15 octobre 2013**

STAGE : « L'Ecole que nous voulons, de la maternelle à l'université, face à la refondation du système scolaire » du 7 novembre 2013

Nom :			Prénom :	
Adresse :				
			Email:	
Profession et lie	eu d'exercice :			
Syndiqué :	□ OUI	□ NON	Je m'inscris aussi au repas organisé sur place : 🚨 OUI	□ NON

NB: Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge par leur syndicat. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir à la FSU la photocopie de votre billet de train).

Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence - Congé pour formation syndicale (lettre à Mme le Recteur, à reproduire et à remettre à votre supérieur hiérarchique)

Nom Prénom : Statut et fonction : Lieu d'exercice :

A Madame le Recteur

s/c de M./Mme (nom et qualité de votre supérieur hiérarchique)

J'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du **7 novembre 2013** pour participer à un stage de formation syndicale organisé par les sections départementales de la FSU Alsace, conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (alinéa 7) de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires.
- à l'article 2 de la loi n°82-997du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat
- à l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-552 du 22 mai 1985
- au décret n°886676 du 6 mai 1988 pour la FPH

Ce stage, qui se déroulera à Strasbourg au lycée Couffignal, est organisé sous la responsabilité du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire, qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n°84-474 du 15 juin 1984.

Le Centre de formation de la FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

A , le Signature

6



STAGE SYNDICAL SNES-FSU:



« Comment intervenir dans son établissement ? »



Jeudi 21 novembre 2013

au collège Molière (36 avenue de Paris, Colmar)

Le SNES académique organise un stage « Comment intervenir dans son établissement ? » le jeudi 21 novembre 2013 au collège Molière à Colmar de 9 h 30 à 17 h.

Ce stage est ouvert à tous, syndiqués ou non syndiqués.

Dans un contexte marqué par des dérives de toutes sortes, il est indispensable de se donner les outils pour défendre nos droits. Nous aborderons à partir de cas concrets les droits syndicaux dans un établissement, l'intervention syndicale dans les différentes instances de l'établissement.

Nous vous rappelons que le stage de formation syndicale est un droit. Il suffira d'avertir l'autorité hiérarchique au moins un mois à l'avance *(avant le 19 octobre 2013)*.

×------

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer au SNES académique par email (s3str@snes.edu) ou courrier postal (13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG) avant le 09 novembre 2013

STAGE: « Comment intervenir dans son établissement? » 21.11.2013 à Colmar

Nom :		 renom:	
Adresse:			
		Email :	
	□ OUI	Je m'inscris aussi au repas organisé sur place : ☐ OUI	□ NON
	ible, des covoitura	as) sont pris en charge par le SNES. Nous demandons aux participant frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir d	
Date et Signature	2:		
×		 	

Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence - Congé pour formation syndicale (lettre à Mme le Recteur, à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement)

Nom Prénom Grade et fonction Etablissement A Madame le Recteur S/C de M. (1)

Conformément aux dispositions (2) de:

- de la loi n°84-16 du 11/1/84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi nº82-997du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du 21 novembre 2013 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Colmar, au collège Molière.

Il est organisé par la section académique du SNES/FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).

A , le Signature

- (1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique
- (2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire=loi 84-16 ; non-titulaire=loi 82-997)





PERMANENCES 2013-2014

Permanences à Strasbourg

Lundi	Matin	Maurice Besset (11 h – 15 h) (le joindre de préférence par email compta@strasbourg.snes.edu	
	Ap. midi	Eric Garel	
Mardi	Ap. midi	Marc Bolzer, Dominique Perrin	
NA	Matin	Sylvain Guillaume	
Mercredi	Ap. midi	Sylvie Cado	
Jeudi	Matin	Sylvain Guillaume, Marc Bolzer, Maurice Besset (11 h – 15 h) (le joindre de préférence par email compta@strasbourg.snes.edu	
	Ap. midi	Marc Bolzer, François Seel, Eric Garel	
Vendredi	Matin	Jamil Alyafi, Francis Fuchs, Nicolas Springer, Maurice Besset (11 h – 15 h) (le joindre de préférence par email compta@strasbourg.snes.edu	
	Ap. midi	Jamil Alyafi	

Permanences à Mulhouse

Lundi	Matin	Jamil Alyafi	
	Ap. midi	Alain Assal	
Mardi	Matin	Jamil Alyafi	
	Ap. midi	Francis Fuchs	
Mercredi Ap. midi		Jamil Alyafi, Elise Peter	
Jeudi	Ap. midi	Aurélie Meyer	

QUI JOINDRE AU SNES ?

→ Infos lycées : Francis Fuchs et Alain Assal

→ Infos collèges : Valérie Baugey, Marc Bolzer, Elisabeth Jacquet, José Pozuelo et Thomas Saettler

→ Emploi:

- Agrégés : Sylvain Guillaume

- Certifiés : Marc Bolzer et Geneviève Rudloff

- Pegc: François Seel

- Tzr: Marc Bolzer et Geneviève Rudloff

- Documentaliste: Claire Gutknecht

- Stagiaires :

Philippe Lochu, Amélie Hernando et Janig Terrier

- Ma/contractuels/vacataires : Nicolas Springer et Leïla Moussavian-Huppe

- Copsy: Sylvie Cado

- Cpe: Ali Gherbi

- AED, AP, AVS: Nicolas Springer

- Retraité(e)s : Françoise Eiden

- **Protection sociale :** Françoise Eiden, Dominique Perrin et Erik Garel

- Retraites : Sylvain Guillaume

→ **Trésorerie**: Maurice Besset (compta@strasbourg.snes.edu)

→ Informatique : Jamil Alyafi

→ Secrétariat général : Francis Fuchs, Philippe Lochu

→ FSU 67 : Gauvain End

→ FSU 68 : Jean-Marie Koelblen

Vandradi 12 cantambra 2012	9h30	CA académique
Vendredi 13 septembre 2013	14h30	Conférence de presse de rentrée SNES
Jeudi 26 septembre 2013	18 h	Réunion d'accueil des stagiaires
Vendredi 11 octobre 2013	14 h	Bureau académique



ZOOM

VOS ADRESSES EMAIL

Votre adresse a changé et/ou n'a pas été saisie par le Snes académique ?

Signalez-le très vite en envoyant un message à s3str@snes.edu (objet : enregistrement de mon adresse électronique).

Vous serez ainsi informé(e) de l'actualité syndicale en temps réel.

